

Nom et prénom

Titre

Structure
Adresse

Ville, le X septembre 2025

Madame, Monsieur

La dernière loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), adopté avec le 49.3, impose la réalisation de 300 millions d’euros d’économies sur les dépenses d’imagerie médicale entre 2025 et 2027. La répartition de ces économies devait se décider entre l’Assurance maladie (CNAM) et les syndicats représentatifs de médecins. La CNAM a présenté, sans tenir compte des propositions des organisations conventionnelles, un projet de baisses tarifaires brutales et sans fondement, en refusant de s’engager dans la pertinence des actes qui seule permet des économies pérennes.

50% de ces baisses concernent les forfaits techniques Scanner, IRM et TEP alors qu’ils ne représentent que 30% des dépenses. Ces forfaits techniques sont versés par l’Assurance maladie aux propriétaires d’équipements : hôpitaux, cliniques et cabinets libéraux de radiologie. Ils financent tous les frais de ces équipements (achat et maintenance de la machine, locaux, salaires des personnels, informatique…).

Ces forfaits techniques ne sont pas les honoraires des médecins qui réalisent les actes.

Les syndicats ont tous refusé de signer un tel protocole. La loi permet maintenant au Directeur général de la CNAM d’imposer les baisses tarifaires qu’il veut à partir du 1er octobre 2025.

Alors que la demande de soins explose, notamment le diagnostic, le suivi et le traitement des cancers, ces baisses vont pénaliser considérablement la prise en charge des patients. Un risque majeur pèse sur l’accès à l’innovation (notamment l’intelligence artificielle), sur l’imagerie de proximité ou encore sur les dépistages organisés (cancer du sein et prochainement cancer du poumon).

Les grands perdants seront les patients. Leur santé ne doit pas être une variable d’ajustement budgétaire.

Je vous demande donc, pour préserver la santé des patients, de vous opposer à ces baisses tarifaires en communiquant sur les graves effets qu’elles auront sur la prise en charge des patients. Un moratoire de 3 mois permettrait de travailler sur un plan d’économies pérennes.

Je reste à votre entière disposition et vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Docteur X

Titre

Structure